

## Sommet international pour l'efficacité de la coopération au développement

Du 12 au 14 décembre 2022, Genève accueillera la [troisième conférence internationale de haut niveau](#) du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération au développement (*Global Partnership for Effective Development Co-operation*, GPEDC). Plusieurs centaines de représentantes et de représentants de gouvernements de pays donateurs et bénéficiaires, d'organisations internationales, de syndicats, d'ONG, de fondations et du secteur privé discuteront ensemble de l'efficacité de la coopération au développement (CD). L'importance de partenariats de développement inclusifs et profitant d'un large soutien, axés sur les priorités des pays bénéficiaires, clairement orientés vers les résultats et mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité mutuelle sera au cœur des débats.

### Qu'est-ce que le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération ?

Dans les années 1990, les critiques se sont multipliées à l'encontre de l'agenda « par le haut » de la coopération au développement et de son efficacité. Une série d'initiatives internationales ont alors vu le jour, visant à rendre cette coopération plus partenariale, plus efficace et plus axée sur les résultats. Cela a commencé par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000, qui mettaient pour la première fois une réduction mesurable de la pauvreté en vedette. Le processus s'est poursuivi par le Sommet de Monterrey sur le financement du développement en 2002 et enfin par le premier Sommet sur l'efficacité de l'aide, à Rome, en 2003.

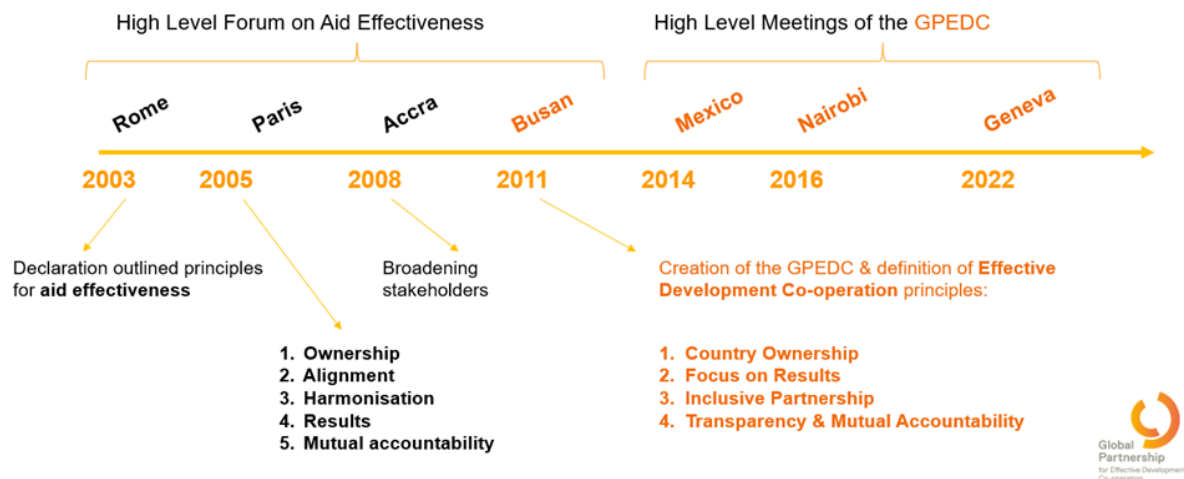


Figure : Jalons clés vers la création du GPEDC

Alors que les premiers sommets sur l'efficacité de la CD étaient organisés dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le cercle s'est élargi dès 2008, lors d'un sommet à Accra (voir figure). La conférence de Busan en 2011 a finalement donné naissance au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, indépendant de l'OCDE, qui réunit aujourd'hui 161 pays, 56 organisations internationales, des cercles de la société civile, des Parlements, des gouvernements locaux, des représentations économiques, des fondations,

des syndicats et d'autres acteurs. L'organe directeur du GPEDC se compose de la représentation d'un pays bénéficiaire (actuellement la République démocratique du Congo), d'un pays donateur (la Suisse pour l'heure), d'un pays à la fois donateur et bénéficiaire de la coopération au développement (le Bangladesh à l'heure actuelle), ainsi que d'une représentation des membres dits non exécutifs, qui englobent le secteur privé, les fondations, les syndicats et les ONG.

### **Pourquoi le Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace est-il important ?**

Le GPEDC est un regroupement unique d'un grand nombre d'acteurs du développement différents visant à organiser ensemble la CD de la manière la plus efficace et la plus ciblée possible. Les quatre principes sur lesquels le GPEDC se concentre sont plus cruciaux que jamais dans le contexte de crise actuel :

- a) **Responsabilité concernant les priorités de développement dans les pays bénéficiaires (appropriation par le pays ; *country ownership*)** : chaque pays devrait définir ses propres priorités de développement, auxquelles toutes les organisations de développement devraient se conformer. Dans la mesure du possible, les organisations de développement utilisent des systèmes spécifiques à chaque pays pour l'octroi des contrats et la gestion des fonds de développement. Lorsque ces systèmes sont fragiles, les organisations de développement doivent contribuer à les renforcer. Les fonds de développement ne doivent pas être liés à des conditions qui favorisent les entreprises, les biens ou les services des pays donateurs (aide liée ; *tied aid*).
- b) **Orientation vers les résultats** : toutes les activités de développement doivent contribuer à la réduction de la pauvreté, à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et au renforcement des capacités des pays bénéficiaires. Pour ce faire, elles doivent être sous-tendues par des connaissances scientifiques et favoriser la mesure régulière de l'impact, l'accès à des données de qualité jouant également un rôle clé.
- c) **Partenariats de développement inclusifs** : la coopération au développement doit adopter une approche intégrant l'ensemble de la société (*whole of society*) et, dans la mesure du possible, inclure et réunir différents acteurs (gouvernements, Parlements, société civile, secteur privé, milieux scientifiques, etc.) Divers outils ont déjà été développés à cet effet au sein du GPEDC, par exemple pour [l'implication du secteur privé](#) ou pour le [renforcement de la société civile](#).
- d) **Transparence et responsabilité mutuelle** : les pays donateurs et bénéficiaires s'engagent à communiquer de manière transparente sur les flux financiers et les résultats du développement, en veillant particulièrement au rôle des Parlements nationaux et à la participation de la société civile. Le GPEDC effectue un [suivi](#) tous les quatre ans. Ce dernier est réalisé par les pays bénéficiaires en collaboration avec la société civile, le secteur privé, les parlements locaux et les différents acteurs du développement actifs dans les pays.

Mettant l'accent sur la qualité de la coopération au développement, le GPEDC constitue un pilier important du paysage international actuel du développement, aux côtés des ODD convenus au niveau international et de l'Agenda pour le financement du développement adopté en 2015 à Addis-Abeba.

### **Ce que la société civile demande à la Suisse lors du sommet du GPEDC**

Alliance Sud participe au sommet du GPEDC à Genève en tant que membre d'une délégation de 60 personnes de la société civile internationale et demande à la Suisse, pays hôte, qu'elle s'engage pour une déclaration finale ambitieuse et une réaffirmation des principes du GPEDC. L'accent doit être en particulier placé sur les aspects suivants :

- En ces temps de crises mondiales multiples, les pays donateurs doivent sans plus attendre tenir leur promesse de consacrer au moins 0,7% du revenu national brut à la coopération au développement. Ces 0,7% ne doivent pas inclure les coûts des demandeurs d'asile dans le pays propre ni la distribution de doses de vaccin contre le Covid-19 (la Suisse comptabilise ces coûts) et doivent être alloués en plus des engagements pour le financement international dans le domaine du climat.
- L'ensemble de la coopération au développement doit mettre en avant la réduction de la pauvreté et des inégalités. Cela implique de se concentrer systématiquement sur les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète et d'investir dans les droits des femmes et des minorités. Toute instrumentalisation de la coopération au développement pour atteindre d'autres objectifs politiques doit être refusée sans ambiguïté.
- La coopération au développement doit contribuer à prévenir le recul de la marge de manœuvre de la société civile au niveau mondial et soutenir les organisations locales de la société civile afin qu'elles puissent jouer leur rôle d'acteurs autonomes du développement.
- Il faut inviter le secteur privé à apporter sa contribution à la réalisation des ODD, notamment par le biais de paiements d'impôts décents et équitables dans les pays les plus pauvres.
- Des partenariats de développement inclusifs et profitant d'un large soutien au niveau des pays doivent être encouragés, le renforcement des partenaires locaux de mise en œuvre (selon le principe de la localisation) jouant notamment un rôle prépondérant.

Après le sommet du GPEDC, Alliance Sud continuera à s'engager pour que la Suisse passe de la parole aux actes et se positionne comme pionnière dans le domaine de la coopération efficace au service du développement.

En décembre 2022 / Kristina Lanz